Monsieur,

Après vous avoir épargné tant que j'ay pû la peine inutile de lire mes lettres, j'ay veu que, pour avoir pris de la mesme retenue, vous manquiés au devoir des vrais serviteurs de Mr. Duarte et au devoir mesme d'une affection à Vos Seruices, je devois attraper cette occasion de vous faire complimentes de bouche par une forme d'Ambassade moins de deux et exprès. Le mes sujets plus naturels. Dès estre venu [illegible] d'avoir veu cette pièce d'homme dans le Chateau, peut estre aussi que moy, et comme il fut en l'Esprit de Prince de Bouillon, je pense que la, mesme Mère et moyenne et courte je pense que vous n'avés pas [illegible] de la pièce que vous n'avés [illegible] de pièce, ny. Tant j'a que vous n'ayant veu mesme cette pauvre Affire, [illegible] dont les Nottes ne vous est pas de l'incommodité, j'espère que vous n'aurés point à déplaisir que je vous [illegible] la production, au compagnie de [illegible] pièces, et que le plus grand monstre de creation, dans [illegible] de faire [illegible] le grand Papa. Son mari qui a l'honneur de ne vous estre pas mesme [illegible] de chef de la troupe, que [illegible] ne vous effraye pas. Elle ne vous sera aucunement à charge ou importunité. Le Mari qui a l'honneur de ne vous estre pas inconnu, marche à la tête, conseille le pays de la langue, et aura bien l'adresse de regaler sa Bande de ce qu'il y a de bon et de bien à voir

© Koninklijke Bibliotheek
KA 49-3, p. 993-994
https://resources.huygens.knaw.nl/briefwisselingconstantijnhuygens/brief/nr/7175

994 convient qu'il me semble qu'on me doibt blasmer de
dépiter de leur calibre, et qui, par la grace de Dieu,
possedent de quoy contenter leurs envies. Autre sujet
de leur pelerinage, qui l'a disposé de du bon Gr.
Archimede, qui s'enquit depuis quelque temps de moy
qu'il me prie de bien faire. On m'assure que la
veuve de son prochy, et nommément de celle mesme qui
qu'il aime enquiert aussi, pourra le mieux, et le
mieux se plaire de voir une veuve auprès elle au
pays natal, qui en pareille occasion luy a faict grand bien
J'ay cru jugé que cette complexion n'estoit point incom-
voie à l'autre à ce temps son esprit, et de quy de la
maniere que je m'y gouverne, à prisme une pourvoir il
viviroit. Et estre comme il plaira au Dieu du
disposer du reste qu'il m'a prêté. et laisse
jouir, et en telle occurrence, Monsieur, je me prendrai
le vrai exemple, et considerai le tout supporter avec
la modestie que nous avons, eurent, quand nous
vous avez [illegible] plus d'une fois, ce que nous pouvons
de plus cher au monde. Si j'ai [illegible] Monsieur d'estre
le plus dieu que nous [illegible] suivant
[illegible] de l'astrologie dans que
[illegible] le [illegible] de mon [illegible]
[illegible] le [illegible]

© Koninklijke Bibliotheek
KA 49-3, p. 993-994
https://resources.huygens.knaw.nl/briefwisselingconstantijnhuygens/brief/nr/7175